

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 juin 2025

Envoyé en préfecture le 10/06/2025

Reçu en préfecture le 10/06/2025

Publié le

ID : 058-265801944-20250605-DEL05062025_09-DE

S²LOW

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 4

Présents (9) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Hervé Barsse, Conseiller Municipal
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur
Roger Clay, Administrateur

Excusés (4) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué – procuration à Guillaume Largeron
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale – procuration à Hervé Barsse
Michèle Roy, Administratrice – procuration à Nathalie Gemza

DEL05062025-09

PARTICIPATION DU C.C.A.S. DE NEVERS AU FONDS DE COMPENSATION DU HANDICAP

Exposé,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10 ainsi que le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides financières octroyées par les personnes publiques,

Vu la loi n°2005-102 du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et ses décrets d'application,

Vu la délibération du 21/12/2006 actant de la participation du CCAS de Nevers au Fonds Départemental de Compensation du Handicap,

Considérant l'implication du C.C.A.S. de Nevers au sein du Fonds de Compensation du Handicap, qui permet d'accorder des aides financières aux personnes en situation de handicap, afin de faire face aux frais restant à leur charge, après déduction de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et des autres aides de droit commun,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'abonder à hauteur de 2 000 € le Fonds Compensation du Handicap au titre de l'année 2025,
- D'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer tout document en lien avec cette décision.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 657381 du Budget Primitif 2025.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 4 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

